



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 09/06/2023

Lancement du Fonds d'innovation pour la petite enfance

Une semaine après l'annonce par la Première Ministre des contours du service public de la petite enfance, Jean-Christophe Combe, Ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, lance le Fonds d'innovation pour la petite enfance.

Ce fonds, doté de 10 M€ et abondé à parité par l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales, permettra d'accélérer le déploiement du service public de la petite enfance sur les territoires.

Il permettra de soutenir des projets autour de quatre priorités, issues des besoins identifiés lors de la concertation territoriale sur le service public de la petite enfance (Consulter le rapport de la concertation territoriale) :

- Le renforcement de la qualité des modes d'accueil (éveil artistique et culturel, démarches d'analyse de la pratique...);
- La diversification des solutions d'accueil (modes d'accueils en horaire atypique, dispositifs passerelles entre modes d'accueil et école...);
- L'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil (relais petite enfance itinérant, guichets d'inscription unique entre tous les modes d'accueil...);
- Le soutien à l'accueil individuel (accompagnement des professionnels à l'entrée dans le métier et tout au long de leur carrière).

Le Fonds d'innovation s'adresse aux collectivités territoriales et à leurs émanations (CCAS, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) qui souhaitent s'engager de manière volontariste dans le déploiement rapide du service public de la petite enfance. Ces collectivités recevront ainsi un soutien financier et un accompagnement de la part des services de l'Etat et de la CNAF pour mener à bien leurs projets.

L'appel à candidature est ouvert à compter de ce 9 juin et jusqu'au 31 août prochain. Les lauréats seront désignés à l'automne. Le Fonds d'innovation soutiendra tout particulièrement les territoires où les besoins sociaux sont les plus importants, en raison d'un faible taux de couverture en mode d'accueil ou d'un taux de pauvreté particulièrement élevé.

Jean-Christophe Combe a déclaré : « Avec le service public de la petite enfance, nous allons investir près de 6 Mds€ dans les quatre prochaines années et créer 200 000 places d'accueil à l'horizon 2030, dont la moitié d'ici 2027. Avec le Fonds d'innovation, nous agissons sans attendre pour soutenir les territoires qui souhaitent s'engager dès aujourd'hui aux côtés de l'État et de la CNAF en faveur d'une politique ambitieuse de l'accueil des jeunes enfants. C'est un enjeu décisif en matière d'accès à l'emploi, d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les inégalités de destin. J'appelle tous les territoires volontaires à répondre à cet appel à projet et à participer à cette mobilisation générale en faveur de la petite enfance. »

Isabelle Sancerni, Présidente du Conseil d'administration de la CNAF a déclaré : « Avec ce fonds innovation, l'Etat et la branche Famille visent à accélérer le déploiement du service public de la petite enfance en soutenant des projets innovants et inspirants, qui renouvellent le cadre d'intervention des modes d'accueil, et pour lesquels les fonds de droit commun connaissent des limites. Tout au long de cet AMI, les porteurs de projets pourront compter sur le soutien des Caf (candidature, aide à l'ingénierie, au montage du projet, financement de l'investissement et du fonctionnement). Aux côtés des collectivités territoriales, les Caf contribueront à faire éclore les idées des territoires, pour construire les solutions de demain visant à répondre aux besoins diversifiés des familles en leur offrant des modes d'accueil de qualité. »